

# Philippe Bilger encore à côté de la plaque !



À propos de l'immigration, voilà que M. Bilger rappelle, dans un article paru ce jour sur causeur.fr, avoir plusieurs fois dit que:

« notre démocratie [...] était allée au bout, sur le plan législatif, de ce qu'elle pouvait se permettre sans se renier elle-même »

Il faut oser ! Quelle absurdité, M. Bilger ! Les lois devraient :

- rendre automatique l'expulsion des clandestins, qu'ils se déclarent ou non mineurs, et permettre que soient traînés en justice, au pénal, les fonctionnaires qui n'appliquent pas cela avec diligence et célérité ;
- rendre automatique l'expulsion des délinquant et criminels étrangers dès leur sortie de prison, avec les même sanctions que ci-dessus ;
- rendre automatique la perte de la carte de séjour d'un étranger en cas de récidive d'un délit quel qu'il soit, et immédiatement en cas de crime ;
- rendre très expéditive la réappropriation des squats par leurs propriétaires, le préfet qui en est chargé étant

pénalement et civilement responsable de tout délai non justifié dans l'exécution de cela (car les squats sont des nids à clandestins) ;

- abolir l'AME ;
- abolir la CMU, sauf au profit des citoyens européens ;
- subordonner toute prestation sociale, et notamment les allocations familiales, logement, etc. à la détention d'une nationalité ou d'une carte de séjour européenne, à des cotisations sociales passées ou présentes payées en France ;
- faire de l'aide à l'introduction de clandestins sur le territoire national un délit passible d'une peine maximale effectivement appliquée, et en cas de récidive, un crime. Faire de l'appartenance à une organisation/filière qui fait ou promeut cela une circonstance aggravante ;
- subordonner la naturalisation française au volontariat exprimé (où que l'on soit né) à un test de langue sérieux et à la francisation du prénom, au minimum ;
- rétablir le contrôle administratif du choix des prénoms par les parents dès lors que l'un au moins d'entre eux est français, et proscrire les prénoms non issus de la tradition française/européenne.

Alors, oui, on se sera un peu rapproché de ce qu'il est possible de faire par la loi, tout en restant parfaitement dans le cadre de la démocratie.

Philippe Bilger ne se rend même pas compte de l'énormité de ce qu'il affirme. Ainsi en va-t-il de la majorité des gens de la fausse droite, semble-t-il.

Nous sommes mal barrés...

**Sylvie Danas**